

Rapport P-266 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-266 intitulée: «Pour la remise à niveau des installations de basketball de l'Aubépine».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 21 mars 2012)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-266 au Conseil administratif afin qu'il la fasse parvenir au conseiller d'Etat en charge du département correspondant. Il souhaite que les demandes des pétitionnaires soient réalisées, puisqu'il considère qu'elles sont légitimes et fort judicieuses du point de vue de la vie collective.